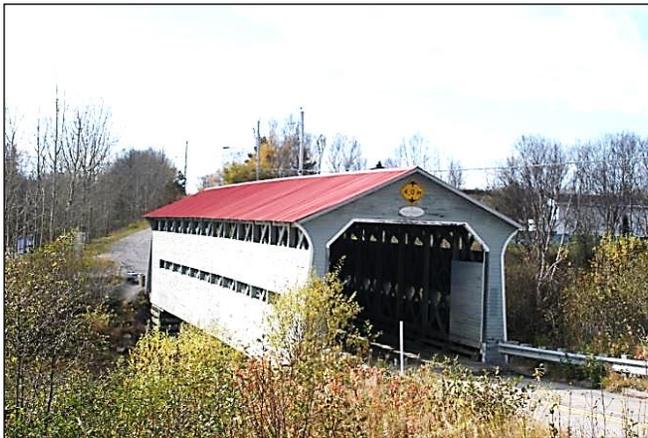




LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition janvier 2020



Crédit photo : Caroline Gagnon



Crédit photo : Karine Fillion Aubut



Crédit photo : Denis Cardinal



Crédit photo : Geneviève St-Laurent



Crédit photo : Roger Langlais



santé

bonheur

joie

amour

prosperité

BONNE

ET

HEUREUSE

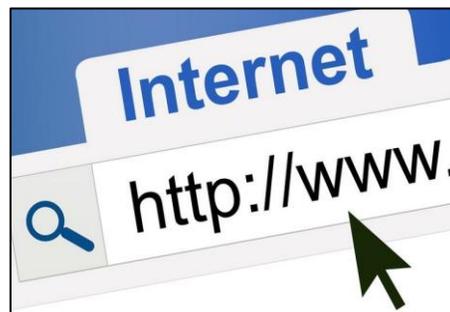
ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	4
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL.....	8
LA GUIGNOLÉE À POINTE-AUX-OUTARDES.....	9
PHOTOS RECHERCHÉES.....	10
CONNAISSEZ-VOUS.....	10
SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL.....	11
SERVICE DES LOISIRS.....	12
POLITIQUE FAMILIALE & MADA.....	19
SERVICE D'URBANISME.....	21
TRAVAUX PUBLICS.....	22
PROGRAMME RÉNO-RÉGION.....	23
CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE.....	24
SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	26
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	30
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.....	31
ANNONCES ET PUBLICITÉS.....	32
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2020.....	34
TABLE DES MARÉES.....	35
COORDONNÉES - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR.....	36
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	36
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	36



Noter que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens !



Au moment où vous lirez ces lignes, l'année 2019 sera sur le point ou aura déjà cédé sa place à l'An de grâce 2020. Je tiens donc à souhaiter à tous et chacun d'entre vous qu'il nous apporte la santé si chère et si essentielle à la réalisation de projets personnels et collectifs, apportant ainsi des effets positifs sur notre communauté.

Cela dit, voici maintenant un résumé des principales décisions prises dernièrement par votre conseil de même que quelques informations d'intérêt.

Politique de tolérance zéro : Dès l'ouverture de la session ordinaire du 9 décembre dernier, j'ai tenu à faire officiellement une mise au point concernant le déroulement des assemblées publiques. Celles-ci doivent se faire dans le respect des personnes et des institutions, ou toute personne est en droit de s'attendre à y assister et à y prendre part, en toute quiétude et en toute sécurité.

Ces derniers mois, lors de sessions du conseil, mais plus particulièrement celle du 11 novembre, il y a eu débordements d'agressivité de certains citoyens mécontents qui ont tenu, entre autres, des propos intimidants et diffamatoires à l'endroit de membres du conseil et même de citoyens.

Le conseil déplore ce genre de situation et a unanimement et solidairement décidé de prendre tous les moyens nécessaires afin d'éviter de revivre pareille situation, incluant le recours aux forces de l'ordre, ce qui explique la présence d'un véhicule de la Sûreté du Québec dans le stationnement de l'hôtel de ville le soir du 9 décembre dernier.

*Ainsi, le conseil est résolu à faire tout ce qui est possible pour que sa **Politique de tolérance zéro** soit respectée afin que les relations entre les citoyens et la municipalité soient respectueuses, et ce, en tout temps.*

Dépenses autorisées : Voici une énumération des principales dépenses autorisées les 9 et 17 décembre derniers :

- Autorisation d'acquitter la demande de paiement N° 4 de Jean Fournier inc. pour les travaux de relocalisation du rond-point de la rue Labrie Ouest et des infrastructures du Parc Nature au montant de 18 233,48 \$ de même que la demande de paiement N° 8 également de Jean Fournier inc. au montant de 83 859,47 \$ pour la réception totale des ouvrages incluant la retenue temporaire de 5 % pour les ouvrages déficients pour les travaux de stabilisation des berges du fleuve St-Laurent de la rue Labrie Ouest. Les coûts de ces deux demandes de paiements seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.
- Autorisation d'accepter la soumission d'Isolation FC, au coût de 28 743,75 \$ taxes incluses, pour effectuer les travaux d'isolation du plancher du Centre des loisirs. Le montant pour la réalisation de ces travaux sera pris dans le surplus accumulé.
- Autorisation de procéder à l'achat de quincailleries diverses chez RONA, pour un montant total de 5 549,94 plus les taxes, afin de rendre conforme les bâtiments municipaux aux normes en sécurité incendie en vigueur.
- Autorisation de mandater, Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder aux relevés d'arpentage dans le secteur visé par des travaux de réparation de l'enrochement sur la rue Labrie Ouest, au coût de 3 500 \$, plus taxes.
- Autorisation d'inscrire deux (2) apprentis pompiers, soit MM Maxime Dugas et Richard Simard à la formation « Pompier 1 » offerte par la Commission scolaire de l'Estuaire – Service aux entreprises, au coût total de 2 113,12 \$, taxes incluses.
- Autorisation de procéder à l'achat d'un photocopieur auprès du Centre bureautique Baie-Comeau (*Canon IR Advance couleur série C5550i III*), au coût total de 17 300 \$, plus les taxes.

Érosion des berges : Le 29 novembre dernier nous avons eu, tel que prévu, une rencontre de coordination avec toutes les parties concernées dans le dossier. L'unique sujet à l'ordre du jour, le dépôt du rapport de la caractérisation des bancs d'emprunt pour la recharge de plage.

Cette étape est un élément essentiel afin que M. Yann Ropars puisse compléter son évaluation des concepts d'ouvrages potentiels pour la stabilisation de nos berges. Cependant, nous sommes toujours en attente d'un dénouement afin de progresser davantage dans le dossier.

Note : Comme toujours, si vous voulez en savoir plus concernant les décisions prises par vos élus, je vous invite à visiter notre site Web, ou il vous est possible de consulter les procès-verbaux de toutes les sessions du conseil municipal.

Au plaisir de vous saluer très prochainement !

Serge Deschênes

Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes.



Voici les grandes lignes du budget adopté lors de la séance spéciale tenue le 17 décembre dernier.

Un tout nouveau rôle d'évaluation a été déposé au mois d'octobre dernier. La plupart verront leur évaluation augmentée.

Alors, voici les taux de taxes pour l'année 2020 :

- La taxe résidentielle demeure à 1,00 \$.
- La taxe sur les immeubles non résidentiels demeure à 1,93\$.
- La taxe agricole demeure à 1,00 \$.
- La taxe industrielle passe de 2,40 \$ à 2,47 \$.

En ce qui concerne les tarifs pour les services :

- La taxe sur les ordures passe de 205 \$ à 212 \$.
- La taxe sur l'aqueduc passe de 220 \$ à 227 \$.
- La taxe d'égout pour la rue David demeure à 207 \$.
- Le coût pour la vidange de la fosse septique demeure à 131 \$.

Quant à la taxe de secteur pour l'entretien de l'enrochement concernant les immeubles situés sur la rue Labrie Ouest, entre le rond-point et le quai municipal (lots 4 à 12), le taux demeure à 0,10 \$/100 \$.

D É P E N S E S	BUDGET 2020	BUDGET 2019	BUDGET HAUSSE BAISSE	
			\$	%
- Administration générale	395 390	412 836	- 17 446	- 4,23
- Sécurité publique	250 882	241 996	+ 8 886	+ 3,67
- Transport	330 314	322 820	+ 7 494	+ 2,32
- Hygiène du milieu	397 403	380 075	+ 17 328	+ 4,56
- Santé et bien-être	6 000	4 000	+ 2 000	+ 50,00
- Urbanisme	96 697	85 236	+ 11 461	+ 13,45
- Loisirs et culture	231 515	215 213	+ 16 302	+ 7,57
- Frais de financement	16 065	15 020	+ 1 045	+ 6,96
- Remboursement en capital	43 100	42 000	+ 1 100	+ 2,62
- Affectations	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	1 767 366 \$	1 719 196 \$	+ 48 170	+ 2,80

R E C E T T E S	BUDGET 2020	BUDGET 2019	BUDGET HAUSSE BAISSE	
			\$	%
- Taxes	1 537 105	1 510 531	+ 26 574	+ 1,76
- Paiement tenant lieu de taxes	72 827	72 164	+ 663	+ 0,92
- Autres recettes de sources locales	44 375	37 200	+ 7 175	+ 19,29
- Transferts	113 059	99 301	+ 13 758	+ 13,85
- Affectations	Nil	Nil	0	0
TOTAL DES RECETTES	1 767 366 \$	1 719 196 \$	+ 48 170	+ 2,80

Pour une résidence moyenne évaluée à 120 750 \$ (*nouveau rôle, augmentation de 2.5% de la valeur moyenne*), l'augmentation sera de 43,50\$ pour l'année 2020.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Également, nous joignons à la présente le calendrier des tenues des séances régulières du conseil municipal, **pour l'année 2020**, qui se tiennent **dès 19 h 30**. Bienvenue à tous !



Lundi, le 20 janvier
Lundi, le 10 février
Lundi, le 9 mars
Mardi, le 14 avril
Lundi, le 11 mai
Lundi, le 8 juin

Lundi, le 6 juillet
Lundi, le 10 août
Lundi, le 14 septembre
Mardi, le 13 octobre
Lundi, le 9 novembre
Lundi, le 14 décembre

**Prochaine réunion
du conseil :**

**Lundi, le 20 janvier 2020
à 19h30**



TAXES MUNICIPALES

**PRENEZ NOTE QUE LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES,
POUR L'ANNÉE 2020, SERONT EXPÉDIÉS
AUX ALENTOURS DU 20 FÉVRIER.**

Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : par chèque ou en argent comptant.



**Noter que la municipalité
NE DISPOSE PAS de terminal pour
le paiement Interac.**

LA GUIGNOLÉE À POINTE-AUX-OUTARDES

La municipalité tient à remercier la population de Pointe-aux-Outardes et des Buissons pour leur grande générosité ainsi que les bénévoles pour leur implication.

Les dons recueillis lors de la Guignolée des médias, qui s'est tenue le 5 décembre à l'entrée du village ainsi que la cueillette résidentielle du 8 décembre dernier ont permis d'amasser une **somme de 4 607 \$**.



Si l'on compare avec l'an dernier, la collecte de cette année a connu une **augmentation de 8.4 %**.

Mentionnons également que tous les dons en denrées non périssables amassés ont été acheminés au Carrefour Familial de Chute-aux-Outardes afin d'aider les familles vivants des situations problématiques.



**VOUS VIVEZ UNE PÉRIODE DIFFICILE ?
SACHEZ QUE LE CARREFOUR FAMILIAL
EST LÀ POUR VOUS.**

N'HÉSITEZ PAS !

**PLUSIEURS SERVICES ET ACTIVITÉS
SONT OFFERTS.**

Prendre note que les services reprendront lundi, le 7 janvier 2020

**Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous
présenter du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 16 h 30
au 37, rue de l'église à Chute-aux-Outardes
ou à communiquer au 418-567-8920.**

PHOTOS RECHERCHÉES



Comme vous le savez, à tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ; vos photographies. Des photos qui représentent vos activités de plein air, de paysage, de faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

Merci à Mme Caroline Gagnon, Mme Karine Fillion Aubut, M. Denis Cardinal, Mme Geneviève St-Laurent et M. Roger Langlais, pour les photos publiées ce mois-ci.

CONNAISSEZ-VOUS...

Cette section est pour vous, citoyens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

C'est du 21 au 24 novembre dernier qu'avait lieu la 21^e édition de la Foire des arts de Baie-Comeau au centre Henry-Léonard (secteur marquette).

Cette exposition-vente annuelle de produits des métiers d'arts vise à faire connaître au public la production des artistes et artisans locaux, régionaux et même nationaux. Pour l'occasion, trente-sept (37) exposants ont présenté leurs créations.

Cette année le prix du kiosque coup de cœur du public a été décerné à M. Marius Blais des Créations Ferécho.



Crédit photo : Journal Le Manic

Toutes nos félicitations à M. Blais pour ses créations.

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

La municipalité de Pointe-aux-Outardes utilise un système d'automatisation des communications afin de vous informer de certaines activités, urgences, bris majeurs, etc. Dans le but de mieux vous servir, par le biais de notre messagerie, veuillez communiquer au 418-567-2203 afin de procéder à la mise à jour de votre dossier, s'il y a lieu.

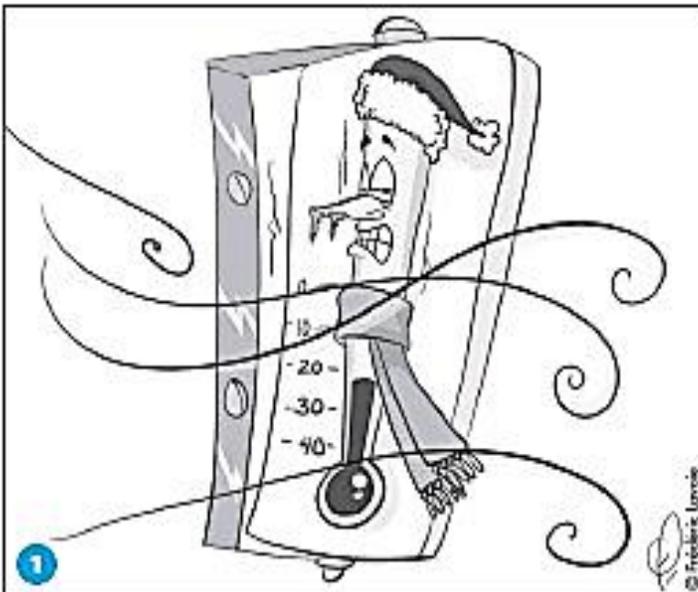


Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos informations par courriel à l'adresse suivante : **municipalite@pointe-aux-outardes.ca**.

- **VOUS AVEZ CHANGÉ DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ?**
- **VOUS AVEZ EMMÉNAGÉ DANS LA MUNICIPALITÉ ?**
- **DORÉNAVANT, VOUS UTILISEZ UNIQUEMENT VOTRE CELLULAIRE ?**
- **VOUS AVEZ UN COURRIEL À NOUS FOURNIR ?**
- **VOUS AVEZ OMIS DE TRANSMETTRE VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À LA MUNICIPALITÉ ?**

De plus, soyez assurés que vos informations personnelles serviront uniquement à des fins municipales.

TROUVER LES 7 DIFFÉRENCES



SERVICE DES LOISIRS

Bonne année 2020 ! Je vous souhaite de la santé, beaucoup de projets et des activités de loisirs et culturelles en grand nombre qui sauront répondre à vos attentes !

Veillez noter que lorsque les écoles sont fermées en raison de la mauvaise température, toutes les activités de la municipalité (Centre des loisirs, patinoire, glissade et gymnase) sont annulées, y compris en soirée. Merci de votre compréhension.



SKI DE FOND, RAQUETTE ET FATBIKE 2020



Toutes les personnes intéressées à faire partie du comité de ski de fond (damage des pistes, activités, sorties, etc.) sont convoquées à une rencontre **mercredi, le 8 janvier dès 19 h 00**, à la salle de conférence du Centre des loisirs. La rencontre est ouverte à tous. Noter que le comité ne sera pas un conseil d'administration formel, mais bien un comité de travail et de bon fonctionnement.

L'achat de nouveaux équipements (4-roues, grappe, traceur, poêle à bois, signalisation, premiers soins etc.) des dernières semaines serviront à nos bénévoles et usagers afin que les conditions soient optimales et le plus sécuritaires possible.

De plus, nous vous réitérons le message que vous pouvez vous procurer **l'accès au sentier hivernal** au Centre des loisirs au coût de 20\$ par adresse civique. Vous pouvez également louer des skis de fond, bâtons, bottes et/ou raquettes pour la somme de 10\$ pour la saison complète. Noter qu'un montant de 5\$ par équipement loué vous sera demandé à titre de dépôt, il vous sera remis au retour de celui-ci. Les équipements pourront être empruntés pour une période maximale de 7 jours. Pour plus de détails, je vous invite à me contacter au 418-567-2177 poste 1.



DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

Prenez le temps de sortir prendre l'air en famille, entre amis ou avec vos voisins et construisez-vous **un château de neige**. Vous courrez la chance de gagner plusieurs prix en vous inscrivant au <https://defichateaudeneige.ca/>



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

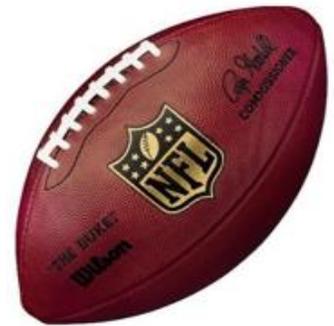


Pour ceux et celles qui n'ont pas encore visité notre **nouvelle bibliothèque municipale et scolaire**, vous pourrez le faire dès **mardi, le 7 janvier** de 15 h 00 à 17 h 00 et de 18 h 00 à 19 h 30.

Changement d'horaire, dorénavant la bibliothèque sera ouverte tous les mardis aux heures ci-haut mentionnées. Merci de votre compréhension !

SUPERBOWL

Dimanche, le **2 février prochain**, le visionnement de la 54^e Finale du **Superbowl** sera présenté sur écran géant. Il y a seulement cent (100) billets de disponibles. Faites vite ! 5\$ par billet jusqu'au 31 janvier et 8\$ à la porte. Billets en vente au Centre des loisirs et au bureau municipal.



Service de cantine (\$) au profit de la Troupe Art'Scène. Apportez vos consommations ! Nous vous attendons dès 17 h 00 !

ZUMBA 2020

Prendre note que le Zumba, avec Annie Lebel, prend une pause pour janvier. Si la demande est présente pour une session d'hiver, un cours sera offert. Les détails vous seront transmis dans le Cacardeur du mois prochain !

HIVER 2020 POINTE-AUX-OUTARDES

Session de 8 cours
Yoga pour tous



Début : 20 janvier

Où : Sous-sol de la Municipalité

471 chemin principal

Quand : les lundis 18h15

Durée : 75 min.

Coût : 140\$



Pour vous inscrire

Par Messenger sur EspaceMève

Par courriel : mevefou@hotmail.com

Par téléphone au :
418-293-4484

Votre professeur Marie-Eve Fournier

DÉJEUNER DE LA FADOQ

Prochain déjeuner, dimanche le 19 janvier, au Centre des loisirs, de 8 h 30 à 11 h 30. Le coût est de 6 \$ pour les 12 ans et +, 3 \$ pour les 6 à 12 ans et c'est gratuit pour les moins de 5 ans. Profitez-en pour commencer l'année en force avec une belle sortie familiale !

Noter également que la *FADOQ de Pointe-aux-Outardes*, relance ses **après-midis d'activités** au Centre des loisirs, tous les mardis entre 13 h 00 et 15 h 00 dès le mardi 14 janvier. Jeu de shuffleboard, jeux de poches, tennis de table, jeu de pichenottes, jeu de toc et cartes seront disponibles pour vous divertir. Profitez-en pour venir faire de nouvelles rencontres et pour sortir de la maison !

SOCCER INTERIEUR



Session hivernale pour les jeunes. Dix (10) semaines du jeudi 16 janvier au jeudi 26 mars 2020 au coût de 25\$/enfant.

4-6 ans	Les jeudis	de 18 h 30 à 19 h 15
6-12 ans	Les jeudis	de 19 h 30 à 19 h 30

Un minimum de dix (10) jeunes est requis pour donner la session. Paiement au premier cours, obligatoirement, auprès des parents bénévoles responsables : Mme Roxanne Roy Morin et Mme Johanne Marin. De plus, merci à Samuel Ouellet d'avoir assuré la session d'automne 2019 !

BADMINTON : Pour assurer la continuité de cette activité, les inscriptions auront lieu **mercredi, le 8 janvier** entre 18 h 00 et 19 h 00. Session de 10 semaines du mercredi 15 janvier au 25 mars 2020 au coût de 25\$/personne.



Un minimum de dix (10) personnes est requis pour donner la session.

L'activité aura lieu tous les mercredis entre 18 h 00 et 21 h 00.

CUISINE COLLECTIVE : Les activités reprendront mardi, le 14 janvier dès 18 h 00. Quelques places sont encore disponibles. Pour vous inscrire, veuillez contacter Joëlle au 418-567-2177 poste 1.



PATINOIRE : Sachez que des patins, casques et protège-cous sont disponibles, pour emprunt, en tout temps lors des heures d'ouverture. Adressez-vous au surveillant au Centre des loisirs.

Je vous rappelle qu'en vertu de la réglementation en vigueur et pour des raisons de sécurité, lors des périodes de hockey (libre et jeunes), le port du casque avec protecteur facial (grille ou visière) ainsi que le protège-cou sont obligatoires pour tous.

NOUVEAUTÉ !

HOCKEY POUR LES JEUNES : Tu as entre 6 et 17 ans, tu veux apprendre quelques trucs et t’amuser au grand air ! Viens t’inscrire au hockey extérieur pour les jeunes, mercredi, le **8 janvier de 18 h 00 à 19 h 00**. C’est gratuit !

Équipement obligatoire : Casque avec grille ou visière, protège-cou et bâton !

Entraîneurs bénévoles : M. Dominic Girard, M. Simon Dessureault et M. Sébastien Foster.



Horaire du hockey

6-12 ans	Les lundis et mercredis	Entre 18 h 30 et 19 h 30
12-17 ans	Les lundis et mercredis	Entre 19 h 30 et 20 h 30

Un minimum de douze (12) jeunes est requis pour donner la session.

Début de la session : Lundi, le 13 janvier.

COURS DE HIP-HOP : Un partenariat avec l’Académie de danse de Baie-Comeau serait possible pour des cours au Centre des loisirs en 2020. *Nombre minimum de jeunes requis pour donner le cours.*



Âge minimum : 7 ans.

Tous les jeunes intéressés par un cours de Hip-Hop, les vendredis soir, sont priés d’envoyer leurs noms avant lundi, le 13 janvier 2020 à l’adresse suivante :

loisirs@pointe-aux-outardes.ca, par message privé sur la page Facebook de la Municipalité ou par téléphone au 418-567-2177 poste 1.

VOICI L'HORAIRE DE LA PATINOIRE ET DU CENTRE DES LOISIRS DÈS LE 7 JANVIER 2020

HORAIRE DE LA PATINOIRE & DU CENTRE DES LOISIRS (DÈS LE 7 JANVIER 2020) (TOUJOURS SELON LES HUMEURS DE DAME NATURE)						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Après-midi de 13h00 à 16h45						
FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	Patinage libre 13 h à 15 h	Hockey libre 13 h à 15 h
					Hockey libre 15 h à 16 h 45	Patinage libre 15 h à 16 h 45
FERMÉ ENTRE 17h et 18h						
Soirée de 18h00 à 20h00						
Hockey Jeunes* (6-12 ans) 18h30 à 19h30 (12-17 ans) 19h30 à 20h30	Patinage libre 18h à 19h45	Hockey Jeunes* (6-12 ans) 18h30 à 19h30 (12-17 ans) 19h30 à 20h30	Patinage libre 18h à 19h45	Hockey libre 18 h à 19 h 45	Hockey libre 18 h à 19 h 45	Patinage libre 18 h à 19 h 45
Soirée de 20h00 à 21h45						
Hockey libre 20h30 à 21h45	Hockey libre 19h45 à 21h45	Hockey libre 20h30 à 21h45	Hockey libre 19h45 à 21h45	Patinage libre 19 h 45 à 21 h 45	Patinage libre 19 h 45 à 21 h 45	Hockey libre 19 h 45 à 21 h 45
Fermeture 22h00						
*Hockey Jeunes inscription obligatoire. Minimum de 12 jeunes pour donner la session <u>IMPORTANT : Veuillez prendre note que pour une raison de sécurité, lors des périodes de hockey (libre et jeunes), le port du casque avec protecteur facial (grille ou visière) ainsi que le protège-cou sont obligatoires pour tous.</u>						

Prendre note que d'autres activités sont encore à confirmer à la suite de l'impression du Cacardeur de janvier. Je vous invite donc à vous abonner à la page Facebook de la Municipalité pour être au courant des dernières nouvelles et nouveautés. Vous pourrez également consulter le site Internet de la Municipalité.

En terminant, je vous rappelle que le Centre des loisirs est ouvert à tous durant les heures d'ouverture ci-haut mentionnées. Alors venez profiter de l'équipement de ping-pong, de hockey et soccer sur table, de bricolage, des jeux de société, etc. c'est gratuit ! Demandez au surveillant des loisirs !

Je suis disponible pour vos suggestions, commentaires ou répondre à vos questions : loisirs@pointe-aux-outardes.ca ou 418-567-2177 poste 1.

POLITIQUE FAMILIALE & MADA

RETOUR SUR LES ACTIVITES DE DÉCEMBRE :

Merci aux nombreuses familles qui ont participé à la matinée de Noël, le 8 décembre dernier. Plus de 75 enfants ont pu rencontrer Papa Noël et la Fée des étoiles !

Nous avons eu une belle matinée en pyjama ! Encore une fois, merci à tous nos bénévoles !



Crédit photo : Caroline Gagnon

Dans le cadre du **DEFI CALENDRIER DE L'AVENT INVERSÉ**, je vous rappelle que vous pouvez venir porter vos denrées **entre le 2 janvier et le 11 janvier 2020** au Centre des loisirs. Vos dons permettront de renflouer les provisions en aliments sains pour le Carrefour familial de Chute-aux-Outardes, qui dessert notre municipalité.

ESPACE-FAMILLE DE 2020 : Les ateliers auront lieu le dernier mercredi de chaque mois de **9 h 00 à 11 h 00** au Centre des loisirs. C'est gratuit.

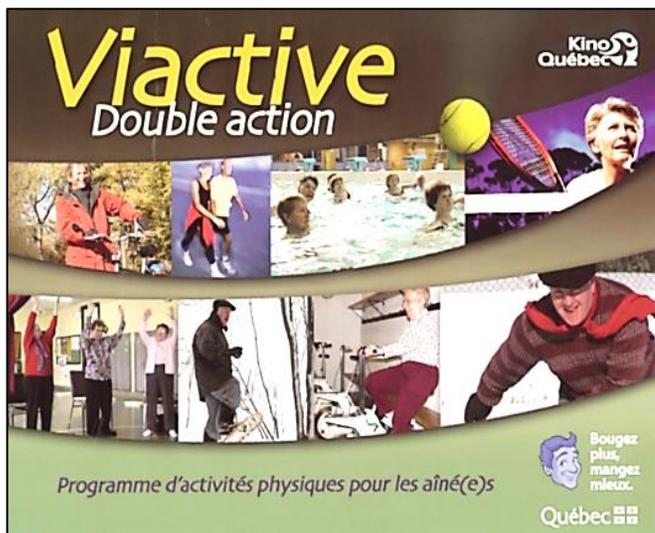


Samedi, le 11 janvier l'activité sera animée par les éducatrices de Grains de soleil Côte-Nord.

Mercredi, le 29 janvier, venez bouger avec vos tout-petits de 0 à 5 ans et prendre du bon temps avec eux ! Ces ateliers sont une collaboration du regroupement Manicouagan on s'attache, Aliment'Action, Grains de Soleil Côte-Nord et le service des loisirs.

CAFE-VIENNOISERIES : Afin d'assurer une constance dans l'événement, les cafés viennoiseries de 2020 se tiendront toujours le 2^e mardi de chaque mois. Donc, **prochain rendez-vous mardi le, 14 janvier dès 9 h 00 au centre des loisirs**. Pour l'occasion, Mme Cécile Deschênes, du Groupe de support et d'entraide l'Arc-en-ciel, qui offre de l'accompagnement aux personnes vivant un deuil, sera avec nous pour échanger. C'est gratuit !

VIACTIVE : Programme d'activités physiques à différentes intensités adaptées aux aînés.



Session d'hiver 2020. Dix (10) semaines, du mercredi 15 janvier au mercredi 25 mars.

Ça se passe **tous les mercredis de 9 h 30 à 10 h 30.** Et, c'est gratuit !

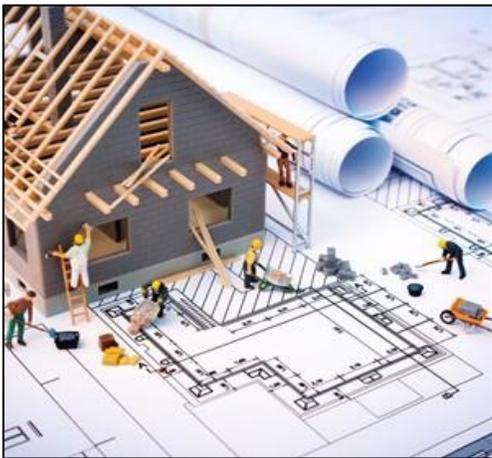
Équipements requis : Des vêtements souples et extensibles, des espadrilles ou des souliers plats sont obligatoires pour tous ! Apportez une gourde d'eau et votre bonne humeur !

À COLORIER



SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT



Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à

l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de compléter le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous.

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

RAMONAGE DE CHEMINÉE



Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la prochaine période hivernale ? Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosse pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**



N'essayez pas de le réparer vous-même.



SURPRESSEUR - LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

PROGRAMME RÉNO-RÉGION

PROGRAMMATION 2019-2020 (23 avril 2019 au 31 mars 2020)



Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.



IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE

LES APPAREILS DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE



Trop d'incendies sont causés par une mauvaise installation ou une utilisation inappropriée des différents appareils de chauffage. Assurez-vous que ces derniers ne sont pas placés près d'un matériau inflammable, comme des rideaux, une nappe ou un meuble. Les appareils doivent être bien entretenus et ne doivent pas surcharger le circuit électrique.

Un court-circuit, une défaillance électrique ou un appareil placé à proximité d'un combustible sont les causes principales des incendies d'appareils de chauffage individuels fixes et d'unités centrales de chauffage.

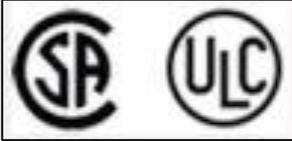
UNE UTILISATION SÉCURITAIRE

Lorsque vous utilisez un appareil de chauffage électrique, veillez à respecter les quelques consignes suivantes :

- Faites appel aux services professionnels d'un maître électricien pour l'installation de vos thermostats tel que le stipule la Loi sur le bâtiment (site Internet : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/B-1.1>) .
- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.
- N'appliquez pas de peinture sur une plinthe ni sur son cordon. Les plinthes électriques sont recouvertes d'une peinture qui est cuite et dont on sait qu'elle ne s'enflammera pas. La peinture qu'on y appliquerait pourrait se fissurer et prendre feu.
- Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins **dix centimètres**.

QUELQUES RÈGLES DE SECURITÉ

Si vous utilisez une chaufferette électrique portative :



Assurez-vous qu'elle porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC.

- **Les appareils de chauffage portatifs doivent être munis :**
 - d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe;
 - d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse.
- **Vérifiez que le système électrique peut supporter l'utilisation de l'appareil** et utilisez le calibre de fusible approprié.
- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. **Évitez l'utilisation de rallonges.**
- Installez la chaufferette de façon à ce que personne ne la renverse.
- Ne pas utiliser de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain.
- Ne coupez jamais la protection de mise à la terre de la fiche électrique.
- Ne laissez pas un appareil de chauffage portatif sans surveillance.
- Fermez l'appareil de chauffage portatif si vous quittez la maison ou si vous allez au lit.
- Placez l'appareil de chauffage portatif hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.



N'oubliez pas que les chaufferettes portatives sont conçues pour un usage temporaire ! Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Source :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/chauffage-electrique.html>

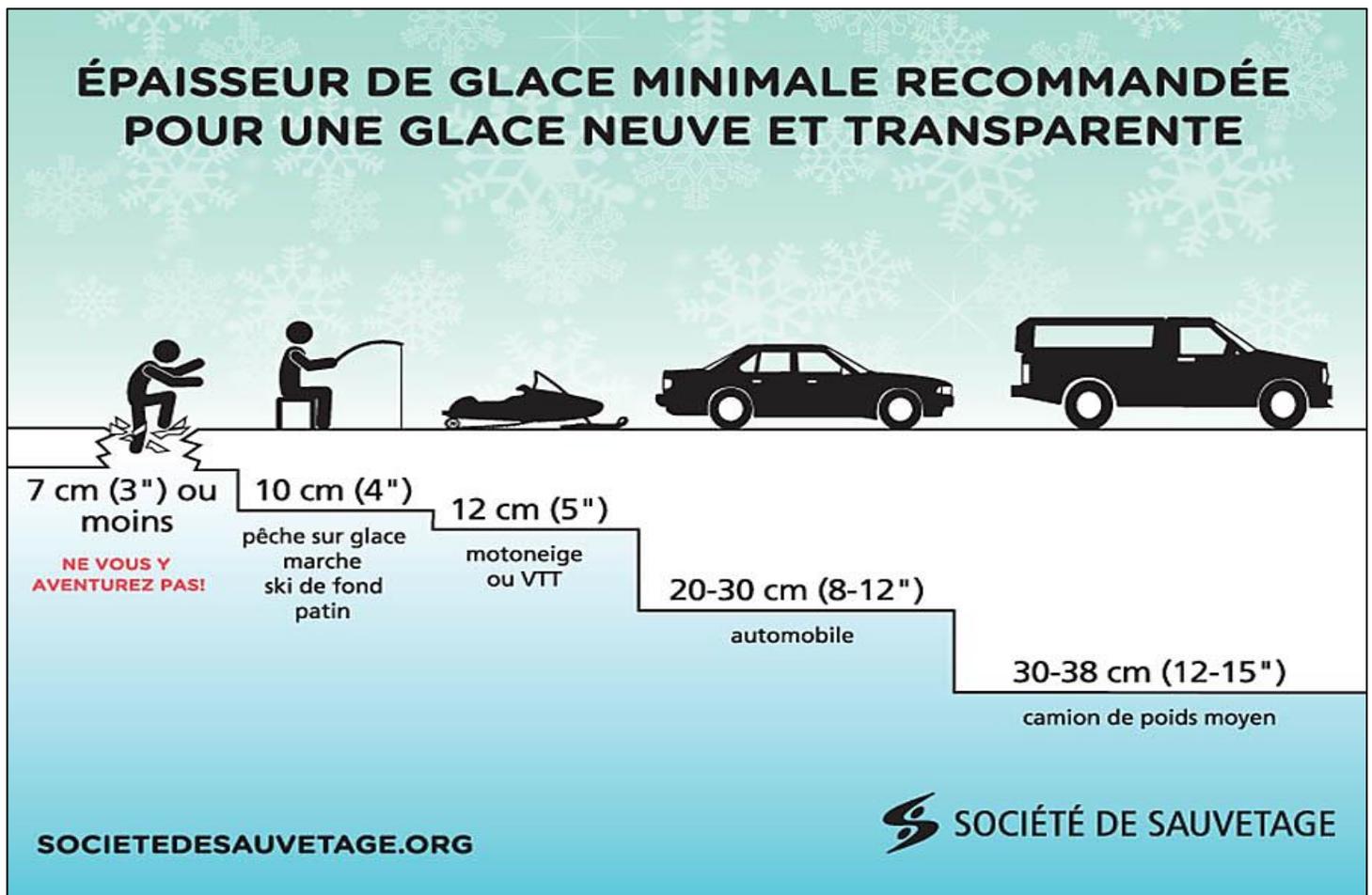
SÉCURITÉ PUBLIQUE

PUIS-JE M'AVENTURER SUR LA GLACE ?

Chaque année, environ sept (7) Québécois perdent la vie par noyade pendant l'hiver. Dans la majorité des cas, les décès se produisent en marchant, en jouant au hockey, en pêchant ou en faisant de la motoneige sur la glace d'un cours d'eau. Pour savoir si un cours d'eau gelé est suffisamment sécuritaire :

➤ **Vérifiez l'épaisseur de la glace**

Aucun type de glace n'est sécuritaire à 100 %. Vous devez toujours tenir compte de son épaisseur. Mesurez-la en perçant un tout petit trou jusqu'à l'eau, et ce, à différents endroits. Si l'épaisseur de la glace est de **sept (7) centimètres ou moins, ne vous y aventurez pas.**



Source : <http://societedesauvetage.org/puis-je-maventurer-sur-la-glace/>

DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL

La neige qui s'accumule en bordure des toits à versants peut représenter un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments, sans compter l'affaissement et l'effondrement des toitures. Puisque déneiger et déglacer sont des tâches ardues et risquées, il peut être prudent de faire appel à un professionnel du déneigement. Assurez-vous également de bien déneiger les entrées des bâtiments et les voitures.

➤ **Éviter l'accumulation de neige et de glace**

Par mesure de prévention et pour assurer la sécurité du public, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande aux propriétaires de :

- retirer la neige accumulée sur leur propriété pour éviter les risques d'effondrement ;
- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment ;
- porter une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies, surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément ;
- confier le déneigement à des entreprises qui ont l'expérience et l'équipement appropriés.



➤ **Escaliers, portes, balcons et fenêtres**

Après une averse de neige, débroyez et déglacez soigneusement vos escaliers, portes, balcons et fenêtres, surtout s'ils servent d'**issues de secours**. Il est essentiel de déneiger les voies d'évacuation jusqu'à la rue. Cette précaution sera très utile si vous devez quitter votre maison d'urgence. Une fenêtre coincée par la glace, par exemple, pourrait empêcher l'évacuation.

Source : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/deneiger-et-deglacer.html>

DÉPÔT DE NEIGE SUR L'ACCOTEMENT ET LA CHAUSSÉE

Il est interdit de jeter de la neige sur les voies de circulation et les accotements des chemins publics. En plus de compliquer les opérations de déneigement, cette pratique peut avoir des conséquences importantes sur la sécurité des usagers de la route. La neige accumulée réduit la visibilité et peut créer des obstacles qui entraîneraient dans certains cas des pertes de contrôle ou des accidents.

Ces interdictions sont inscrites dans le Code de la sécurité routière aux articles suivants :

498. *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*

507. *Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$.*

Le Ministère rappelle également aux propriétaires riverains de ne pas déverser de la neige dans les fossés. Cette façon de faire peut nuire à l'écoulement des eaux de drainage lors de la fonte des neiges au printemps, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les fondations de la route, provoquer des débordements d'eau sur la chaussée ou causer des inondations sur les terrains privés.

Véhicule immobilisé sur l'accotement

Enfin, il est interdit d'immobiliser son véhicule sur l'accotement d'une voie de circulation ou d'un chemin public, notamment de manière à nuire ou gêner diverses opérations, dont celles de déneigement.

Cette interdiction est inscrite dans le Code de la sécurité routière aux articles suivants :

Art. 382 – *Sauf en cas de nécessité, nul ne peut immobiliser un véhicule routier de manière à rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation, l'exécution de travaux ou l'entretien du chemin ou à entraver l'accès à une propriété.*

Art. 500 – *Nul ne peut, sans y être autorisé légalement, occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou les abords d'un chemin public ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.*

Les patrouilleurs du Ministère veilleront à ce que la réglementation soit respectée et demanderont à la Sûreté du Québec d'intervenir au besoin.

Nous remercions les Nord-Côtiers et les usagers de la route en général de leur compréhension.

-30-

Sources :

Caroline Rondeau, conseillère en communication
Direction de la Côte-Nord
418 295-4788, poste 48375
caroline.rondeau@transports.gouv.qc.ca

Sarah Gaudreault, conseillère en communication
Direction de la Côte-Nord
418 295-4788, poste 48302
sarah.gaudreault@transports.gouv.qc.ca

Solution

Jeu des 7 différences à la page 11

1. La température au bas du thermomètre.
2. La glace au bout du nez. 3. La ligne de frisson
à droite du thermomètre. 4. La position de la
vis près du nez. 5. La position de la ligne du
vent au centre. 6. La vis sous le thermomètre.
7. Le mercure dans le thermomètre.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS



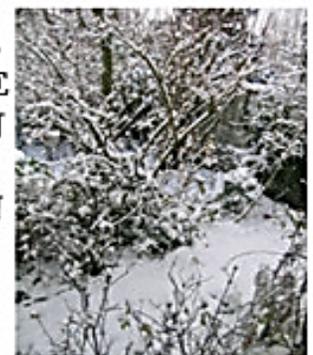
Pour prendre rendez-vous, pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous **présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8h30 et 11h45.**

Horaire du service : Municipalité de Pointe-aux-Outardes située au 471, chemin Principal. Tous les mardis de 8h à 9h45

MOTS CACHÉS : l'hiver (8 lettres mélangées)

E	I	E	A	T	S	A	M	I	R	F	S
E	M	G	V	R	N	O	C	O	L	F	E
E	G	U	E	O	E	G	X	E	E	L	D
N	R	L	R	M	V	R	U	I	E	E	R
I	E	E	S	B	E	A	A	U	L	R	A
H	L	D	E	E	E	I	T	L	E	E	B
C	O	N	D	E	E	N	S	P	G	G	E
A	N	E	G	A	R	O	I	B	G	N	L
R	L	I	S	E	R	G	R	U	O	O	L
C	E	E	R	V	I	G	C	U	R	C	A
N	D	R	A	L	L	I	U	O	R	B	H

HALLEBARDES	GIVRE
BROUILLARD	PLUIE
CRISTAUX	GELEE
CONGÈRE	NEVE
CRACHIN	
BRUINE	
GRESIL	
AVERSE	
DELUGE	
TROMBE	
GRELON	
FRIMAS	
FLOCON	
NEIGE	
ORAGE	
ONDEE	
BRUME	
GRAIN	



Réponse à la page : 35

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (**S**avoir être **Q**uelqu'un d'**U**nique **A**ux yeux de **T**ous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 12 à 17 ans.

La responsable de la Maison des jeunes, Mme Maryvonne Tremblay, tient à remercier les jeunes qui ont donné de leur temps lors de l'activité de financement «*Emballage chez Maxi*» au profit de Centraide Haute-Côte-Nord samedi, le 30 novembre dernier.



De retour le 13 janvier 2020 !

LES HEURES D'OUVERTURE SONT LES SUIVANTES :

Lundi : 18h00 à 21h30
 Mardi : 18h00 à 21h00
 Mercredi : 18h00 à 21h00
 Jeudi : 15h00 à 21h30
 Vendredi : 18h00 à 23h00

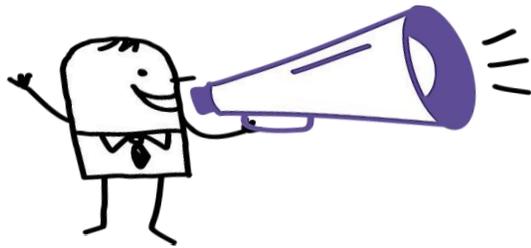
Responsable : Maryvonne Tremblay
 Informations : 418-567-1202
 Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

Réponse de la page 14

**Jeu de logique
 mathématique et de calcul.**

$7 - 3 = 4$	$8 + 1 = 9$	$3 + 5 = 8$	$6 - 2 = 4$
$\begin{array}{r} \times \\ 4 \\ \hline 2 \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 6 + 1 = 7 \\ \hline 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 9 \\ \hline 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 4 + 1 = 5 \\ \hline 1 \end{array}$
$8 - 8 = 0$	$5 - 2 = 3$	$2 - 0 = 2$	$1 + 5 = 6$
$\begin{array}{r} 7 \\ \hline 9 - 1 = 8 \\ \hline 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} 0 \\ \hline 4 - 2 = 2 \\ \hline 3 \end{array}$	$\begin{array}{r} 4 \\ \hline 8 - 4 = 4 \\ \hline 3 \end{array}$	$\begin{array}{r} 2 \\ \hline 9 - 3 = 6 \\ \hline 1 \end{array}$
$9 - 1 = 8$	$4 - 2 = 2$	$8 - 4 = 4$	$9 - 3 = 6$
$\begin{array}{r} + \\ 9 \\ \hline 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} \times \\ 4 + 5 = 9 \\ \hline 3 \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 8 - 0 = 8 \\ \hline 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} + \\ 4 \\ \hline 1 \end{array}$
$8 - 6 = 2$	$6 - 6 = 0$	$2 + 0 = 2$	$7 - 3 = 4$

ANNONCES ET PUBLICITÉS



Literie Déco & Matelas Rabai\$

Nouveau magasin

Nous vendons : Lit, Matelas, Douillette, Drap
Oreiller, Sofa et Fauteuil inclinable, Divan Lit
Lit Ajustable Électrique & Lit Escamotable

Bianka Chassé & Jacques Houde
418-293-1750, 846 Rue Bossé



Centraide
Nous tous, ici

Gala

 Saveurs
du monde

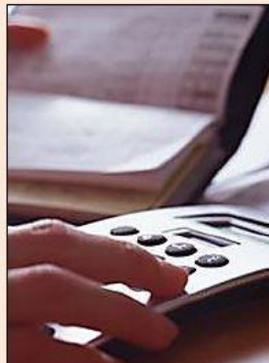
REPAS 6 SERVICES

BILLETS 418-589-5567 # 1

25 JANVIER, 17H30, HÔTEL LE MANOIR

Service de préparation de rapports d'impôts à prix compétitifs, un service rapide, professionnel, fiable et personnalisé pour faire votre déclaration d'impôts 2019, ou antérieurs.

418-295-8067



Impôts des particuliers

Frédéric Chevarie B.A.A.
Préparateur accrédité

311 chemin principal
Pointe-aux-outardes Qc
G0H 1M0
(418) 295-8067

bc.impot@gmail.com

- Service professionnel et personnalisé.
- 9 ans d'expérience dont 8 ans en cabinet comptable.
- Maximisation de votre retour d'impôt.
- Possibilité de se déplacer.
- Transmission électronique afin que vous obteniez votre **REMBOURSEMENT** plus rapidement-TED et IMPOTNET.
- clientèle bien établie.
- Représentant professionnel du gouvernement fédéral provincial.
- Impôts de particuliers
 - Revenu de location
 - Entrepreneur
 - Travailleur autonome
 - Société de personne
 - Tous autres types de travailleurs
 - Garderie

SOYEZ DES NÔTRES AU PLAISIR DE VOUS SERVIR !



Télévision régionale de la Péninsule
Licence 201506016877-01

BINGOS RÉGULIERS À TOUS LES JEUDIS à 19 h 30

Spécial bingo le 1^{er} jeudi de chaque mois :
total des prix 3 600\$

Livret : 10\$ Bonanza : 1\$

TOTAL DES PRIX :	Régulier	Spécial
	3 200\$	3 600\$

	CARTE	PRIX	PRIX
1-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	bleu	200 \$	200\$
2-tour en T ⊥ : en haut ou en bas	orange	250 \$	250\$
3-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	vert	200 \$	200\$
4-tour du FREE	jaune	250 \$	250\$
Bonanza : 3 bingos sur la même carte		300 \$	400\$
5-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles	rose	200 \$	200\$
6-tour en X	grise	250 \$	250\$
7-tour ordinaire : 2 bingos après 10 balles,	olive	200 \$	200\$
8-tour : 1^e carte pleine	brun	1 000 \$	1 200\$
2^e carte pleine	brun	350 \$	450\$

Réclamation des prix : Les gagnants doivent se présenter avec la **feuille gagnante complète** à la Télévision régionale de la Péninsule au 113, Vallilée à Chute-aux-Outardes, le **vendredi de 9 h à midi** et du **lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h** et le **jeudi de 8 h 30 à 19 h 30**.

Points de vente :

Pointe-aux-Outardes : Dépanneur Fanatik

Pointe-Lebel : Suzanne Imbeault, 155, 4^e rue, Parc Langlois, au Marché du Centre

Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule (418-567-2650)



MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2020

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Lundis : Ordures

Vendredis : Recyclage

Installation fermée : Le 1^{er} et 2 janvier

QUE DOIS-JE DÉPOSER DANS MON BAC BLEU?

PAPIER ET CARTON

- ♻️ Journaux, annuaires, circulaires, livres, revues
- ♻️ Feuilles, enveloppes, sacs de papier
- ♻️ Rouleaux, boîtes, cartons de lait, de jus, d'œufs
- ❌ Mouchoirs, essuie-tout, papier carbone, papier ciré ou plastifié, papier d'emballage

PLASTIQUE

♻️ 1 ♻️ 2 ♻️ 3 ♻️ 4 ♻️ 5 ♻️ 7

- ♻️ Bouteilles
- ♻️ Contenants alimentaires et de produits d'entretien ménager
- ♻️ Bouchons et couvercles de plastique
- ❌ 6
- ❌ Plastique sans numéro, sacs et pellicules de plastique, jouets, assiettes et ustensiles

VERRE

- ♻️ Bouteilles, contenants, pots
- ❌ Miroirs, vaisselle, pyrex, cristal, ampoules

MÉTAL

- ♻️ Articles en aluminium, (assiettes, plats, etc.)
- ♻️ Boîtes de conserve, couvercles
- ♻️ CANNETTES métalliques et en aluminium

Écocentre de Baie-Comeau (418-589-4557)
du mardi au samedi de 8h à 17h
800, avenue E.-Schlemm

Magasin de réemploi phase 2 :
du mardi au samedi de 9h à 17h
800, avenue E.-Schlemm

TABLE DES MARÉES

VOICI L'HORAIRE DES MARÉES POUR LE MOIS DE JANVIER

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds	Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
1	0558	2.6	8.5	16	0602	3.1	10.2	9	0043	2.6	8.5	24	0136	2.7	8.9
	1144	1.0	3.3		1204	0.5	1.6		0627	0.6	2.0		0722	0.5	1.6
	WE 1804	2.9	9.5		TH 1820	3.3	10.8		TH 1254	3.5	11.5		FR 1346	3.6	11.8
ME			JE				JE 1930	0.4	1.3	VE 2023	0.2	0.7			
2	0034	0.9	3.0	17	0044	0.4	1.3	10	0126	2.7	8.9	25	0216	2.8	9.2
	0646	2.5	8.2		0659	3.0	9.8		0711	0.5	1.6		0804	0.4	1.3
	TH 1238	1.1	3.6		FR 1311	0.7	2.3		FR 1336	3.7	12.1		SA 1426	3.7	12.1
JE 1853	2.7	8.9	VE 1920	2.9	9.5	VE 2011	0.2	0.7	SA 2059	0.2	0.7				
3	0121	1.0	3.3	18	0141	0.6	2.0	11	0208	2.9	9.5	26	0254	2.8	9.2
	0741	2.5	8.2		0801	3.0	9.8		0755	0.3	1.0		0842	0.4	1.3
	FR 1344	1.2	3.9		SA 1428	0.8	2.6		SA 1419	3.9	12.8		SU 1504	3.6	11.8
VE 1950	2.5	8.2	SA 2028	2.7	8.9	SA 2053	0.1	0.3	DI 2134	0.3	1.0				
4	0213	1.1	3.6	19	0242	0.7	2.3	12	0251	3.0	9.8	27	0331	2.9	9.5
	0841	2.6	8.5		0908	3.1	10.2		0839	0.2	0.7		0919	0.4	1.3
	SA 1459	1.2	3.9		SU 1549	0.8	2.6		SU 1503	4.0	13.1		MO 1540	3.5	11.5
SA 2057	2.4	7.9	DI 2144	2.5	8.2	DI 2135	0.0	0.0	LU 2206	0.3	1.0				
5	0309	1.1	3.6	20	0346	0.8	2.6	13	0336	3.0	9.8	28	0406	2.9	9.5
	0942	2.7	8.9		1016	3.1	10.2		0926	0.2	0.7		0955	0.5	1.6
	SU 1613	1.1	3.6		MO 1703	0.7	2.3		MO 1549	3.9	12.8		TU 1615	3.4	11.2
DI 2205	2.3	7.5	LU 2256	2.5	8.2	LU 2219	0.0	0.0	MA 2237	0.4	1.3				
6	0404	1.0	3.3	21	0449	0.8	2.6	14	0422	3.1	10.2	29	0441	2.8	9.2
	1037	2.9	9.5		1118	3.3	10.8		1014	0.2	0.7		1032	0.6	2.0
	MO 1714	1.0	3.3		TU 1806	0.5	1.6		TU 1636	3.8	12.5		WE 1650	3.2	10.5
LU 2306	2.4	7.9	MA 2359	2.5	8.2	MA 2305	0.1	0.3	ME 2307	0.6	2.0				
7	0455	0.9	3.0	22	0546	0.7	2.3	15	0511	3.1	10.2	30	0517	2.8	9.2
	1126	3.1	10.2		1214	3.4	11.2		1106	0.4	1.3		1111	0.7	2.3
	TU 1804	0.8	2.6		WE 1858	0.4	1.3		WE 1726	3.6	11.8		TH 1725	3.0	9.8
MA 2357	2.5	8.2	ME			ME 2353	0.3	1.0	JE 2339	0.7	2.3				
8	0542	0.8	2.6	23	0051	2.6	8.5	31	0555	2.7	8.9	31	0555	2.7	8.9
	1211	3.3	10.8		0637	0.6	2.0		1154	0.9	3.0		1154	0.9	3.0
	WE 1848	0.6	2.0		TH 1302	3.6	11.8		FR 1804	2.7	8.9		FR 1804	2.7	8.9
ME			JE 1943	0.3	1.0				VE			VE			

RÉPONSE MOTS CACHÉS DE LA PAGE 30

GIBOULÉE

Une giboulée est une averse, souvent accompagnée de vent, aussi brève que violente qui se produit lors du passage de l'hiver au printemps, principalement aux mois de mars et de mai, au cours desquels des précipitations mixtes sont notées.

COORDONNÉES - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (mardi soir) : 418-567-2281 poste 5109

Régie de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118 ou 418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (Refuge Chapitou) : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur est **le 20 de chaque mois.**

